

Actualités littéraires de l'Europe francophone

Jean Levasseur

Tous les textes sur la francophonie en général, ou sur plus d'une région de la francophonie, apparaissent également dans cette section.

Reuves

Défi de taille qu'ont cherché à relever Ginette Michaud et Georges Leroux dans le dernier numéro de la revue *Études françaises* (Département d'Études Françaises, Université de Montréal, C.P. 6128, Succ. Centre-ville, Montréal, QC, H3C 3J7), alors qu'ils se sont donné pour mission de donner sens à la pensée d'un homme à l'expression complexe, Jacques Derrida. Intitulé *Derrida lecteur*, ces numéros 1-2 de 2002 présentent une quinzaine d'articles qui, comme il se doit, relie Derrida avec son objet d'étude premier, la littérature. Parjures, déconstruction, transcendances, psychanalyse, judéité, expérience aporétique meublent donc ces textes élaborés autour de ce polémique penseur.

Sous la direction de Geneviève Le Hir, la revue de théories, d'analyses et de débats *Études littéraires* (Faculté des Lettres, Université Laval, Sainte-Foy, QC, G1K 7P4) consacre son numéro d'été 2001 au célèbre et regretté Antoine de Saint-Exupéry. On y discute de ses processus de création, du dialogue de l'enfance et du passage du conte au mythe dans et du *Petit prince*, du langage, de l'écriture et de l'action dans *Citadelle*, de son oeuvre cinématographique, d'*Oppède*, création de son épouse Consuelo publiée en avril 1945, ainsi que de la redondance de la famille lexicale reliée à l'"éternité" dans son oeuvre.

Depuis quelques années déjà, la revue de droit de l'Université Laval, *Les Cahiers de droit* (Faculté de droit de l'Université Laval, pavillon Charles-De Koninck, bureau 7133, Université Laval, Québec, QC, Canada G1K 7P4), nous fait parvenir ses numéros comportant des articles susceptibles d'intéresser les francophiles. Le numéro de décembre 2001 comprend ainsi un article de Ivan Bernier, professeur à la faculté de droit de cette même université, sur la "préservation de la diversité linguistique à l'heure de la mondialisation." L'auteur y observe la dichotomie existant actuellement entre, d'une part, l'interdiction de la discrimination fondée sur la langue et la promotion des